

LE SERVICE PUBLIC : DEFIS POUR DEMAIN

I) INTRODUCTION : DEFINITION DU SERVICE PUBLIC

SELON LE DOYEN RIVERO, LES ELEMENTS COMMUNS A TOUTES LES ACTIVITES DE SERVICE PUBLIC SE RAMENENT A 2 IDEES :

* LE SERVICE PUBLIC CORRESPOND A LA SATISFACTION D'UN BESOIN D'INTERET GENERAL

* LE SERVICE PUBLIC, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, RELEVE EN DERNIER RESSORT D'UNE AUTORITE PUBLIQUE

D'OU LA DEFINITION SUIVANTE :

LE SERVICE PUBLIC EST UNE FORME DE L'ACTION ADMINISTRATIVE DANS LAQUELLE UNE PERSONNE PUBLIQUE ASSUME LA SATISFACTION D'UN BESOIN D'INTERET GENERAL.

II) LES 3 PRINCIPES DU SERVICE PUBLIC

A / PRINCIPE D'EGALITE : DEFINITION

SI DEUX USAGERS SE TROUVENT DANS LES MEMES CONDITIONS, ILS BENEFICIENT D'UN TRAITEMENT EGAL, AVEC POUR CORRELATION LA NEUTRALITE DU SERVICE PUBLIC.

B / PRINCIPE DE CONTINUITE : DEFINITION

FONCTIONNEMENT PONCTUEL/REGULIER.

C / PRINCIPE D'ADAPTATION : DEFINITION

MODIFICATIONS EXERCEES DANS L'INTERET PUBLIC CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC.

==> EXEMPLES CONCRETS :

* LA POSTE EN ZONE RURALE, DERNIER SERVICE PUBLIC RISQUE DE DESERTIFICATION, TRANSFERT DE CHARGES, NON RENTABILITE, DILUTION TISSU RELATIONNEL, PENIBILITE ACCRUE, FRAIS DEPLACEMENTS.

* AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DISPARITES GEOGRAPHIQUES, LA POSTE FRANCE TELECOM.

* L'ABONNE D'UN VILLAGE DES B.DU.RHÔNE

RISQUE D'AVOIR UNE TARIFICATION MOINS AVANTAGEUSE QU'EN MILIEU URBAIN.

D / LA PEREQUATION DES TARIFS

-EXPLICATION

FACTURE PLUS LOURDE POUR LES ABONNES UTILISANT PEU LE TELEPHONE, ET APPELANT ESSENTIELLEMENT DANS LEUR CIRCONSCRIPTION.

MONDIALISATION DES ECHGES ECO A CONDUIT GRANDS UTILISATEURS A DENONCER FORTEMENT LE COUT DES COM INTERNATIO.

III) INCIDENCES DE L'EVENTUELLE DISPARITION DU SERVICE PUBLIC

PREALABLE: DIFFERENCE DE PHILOSOPHIE

- SERVICE DU PUBLIC <=> SERVICE DES AFFAIRES

ELEMENT DE COHESION SOCIALE, ORGANISATION SOCIETE SUR PRINCIPE SUBSIDIARITE FACE A LOGIQUE FINANCIERE.

A / LOGIQUE FINANCIERE : ACTIONNARIAT ET BENEFICES

PRESSION DES ACTIONNAIRES SUR POLITIQUE TARIFAIRE : RENTABILITE PRIME.

B / ENTREPRISES ET METROPOLES PRIVILEGIEES

EVOLUTION TARIFS ET COUTS DETRIMENT PARTICULIERS ET PLUS FAIBLES. TARIFS PRIVILEGIERONT GRANDES VILLES OU METROPOLES AU DETRIMENT ZONES RURALES OU FORT CHOMAGE.

C / LES TARIFS

FRAIS DE RACCORDEMENT ET D'ABONNEMENT AUGMENTERONT.

D / LA PARTICIPATION DU CONTRIBUABLE AUX FINANCEMENTS

ENSEMBLE COLLECTIVITE A CONTRIBUE FINANCER MISE EN PLACE INFRASTRUCTURES MODERNES.

IV) CONCURRENCE ET MONOPOLE

A / L'EMPLOI

- CRAINTE DE MILLIERS DE SUPPRESSIONS D'EMPLOIS : EXEMPLE ANGLAIS (BRITISH TELECOM)

B / LES MONOPOLES

CONCURRENCE OFFRE TELEPHONIE VOCALE : 1/1/98. CEE PRECONISE AUTORISER LARGEMENT UTILISATIONS AUTRES INFRASTRUCTURES QUE RESEAUX NATIONAUX (EX; SNCF...).

C / LA LOGIQUE ULTRA LIBERALE ET SES CONSEQUENCES

- PRIVATISATION DES SERVICES PUBLICS ET "CASSE" DES MONOPOLES

3 CONSEQUENCES :

* BAISSSE SUIVIE D'UNE AUGMENTATION DES TARIFS

* SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

* SOCIETE A 2 VITESSES

SOCIETE DUALE OPPOSANT NANTIS ET DEMUNIS ; SEULE UNE PARTIE POPULATION AURAIT ACCES NOUVELLES TECHNOLOGIES.

D / LE SERVICE UNIVERSEL : NOTION ANGLO SAXONNE

V) CONCLUSION :

VOTE DES CITOYENS ET VRAI CHOIX DE SOCIETE.

DANS CONTEXTE ACTUEL TENDANT A DEREGLEMENTATION SOCIALE, ESSENTIEL
MAINTENIR SECTEURS A STATUT AVANCE COMME Temoins ET REMPARTS POUR DEFENSE
DROITS ET GARANTIES SALARIES

CFTC PTT BOUCHES DU RHONE 93, AVENUE DE MONTOLIVET 13004 MARSEILLE.